# ECHO DU LAVOIR

## Août 2020

# Edito

À la suite des élections municipales du 15 mars 2020 et après une longue période de confinement, le nouveau conseil a été installé le 25 mai 2020.
Cette nouvelle équipe, constituée de 9 femmes et 10 hommes, mettra toute son énergie au service de notre commune.

Je remercie pour toutes ces années, celles et ceux qui se sont engagés pour la commune et qui ont choisi de ne pas continuer l'aventure.
Mes remerciements vont également à toutes les électrices et tous les électeurs, qui ont participé à ce scrutin et ont témoigné leur soutien à notre liste *« Bien être à Grandfontaine »*.

Durant ces 2 mois de confinement, un important travail a été réalisé par les élu·e·s de l'ancienne et de la nouvelle équipe municipale. Nous avons ainsi pu assurer la distribution des masques fournis par le Grand Besançon Métropole, contacter les personnes vulnérables pour leur proposer une aide mais également préparer et anticiper la reprise de l'activité et les protocoles sanitaires drastiques nécessaires.
Cette période particulière a montré la solidarité des Grandifontains, qui se sont mis au service du collectif pour fabriquer à leur domicile des masques en tissu.
Nous avons fait le choix de maintenir les écoles ouvertes pour accueillir les enfants de soignants et montrer notre solidarité envers cette profession.
Puis les écoles ont de nouveau accueilli les enfants, de façon progressive, avec des consignes sanitaires strictes, et un nombre limité d'élèves, nous contraignant pour l'accueil des enfants, à mettre en place le dispositif 2S2C (Sport Santé Culture Civisme) préconisé par l'Education nationale.

A la fin du confinement, le stade municipal a été envahi par les « Gens du Voyage ». Malgré l'aide du Grand Besançon Métropole, les plaintes déposées et le référé instruit par le tribunal administratif, ceux-ci sont tout de même restés une quinzaine de jours, occasionnant des dégâts sur le stade et aux alentours ainsi que des nuisances sonores pour les riverains.
Nous aurions préféré un début de mandat plus apaisé mais nous y avons fait face.

Que retiendrons nous de cette période de confinement ?
Une solidarité soudaine envers le personnel soignant, qui, au péril de sa vie, a lutté contre ce virus ;
La possibilité de travailler différemment, à son domicile, en visioconférence ;
La difficulté de ne plus voir ses proches, sa famille, ses amis ...
Que nous n'étions pas prêts et que le papier toilette a une grande importance aux yeux de certains ... 😊

La question de la tenue ou non des élections municipales est longtemps restée posée. Nous avons respecté les consignes de l'état car le risque était présent. D'où une abstention record à Grandfontaine et partout en France.

Enfin, nos commerces, nos entreprises locales et Grand-Bisontines, éprouvées par plusieurs semaines de confinement, restent fragiles malgré les aides de l'Etat et le gel de certaines cotisations.
Aidons-les en privilégiant les commerces de proximité et les entreprises locales.
Pendant cette période délicate, je vous encourage à respecter les gestes barrières et vous souhaite une bonne rentrée.

*Avec mon entier dévouement*

*Votre maire*

## Sommaire


| | |
|---|---|
| Edito | 2 |
| Etat civil | 3 |
| Les élu·e·s | 4 |
| Les commissions | 5 |
| Remerciements | 6 |
| Urbanisme | 7 |
| Travaux de l'école | 9 |
| Participation citoyenne | 11 |
| Budget communal | 12 |
| Subventions associations | 15 |
| A l'honneur | 16 |
| Vie associative | 18 |
| Vie pratique | 19 |
| Circuit-court | 20 |


# Etat civil

**Naissances** :

- Méline GUILLAUME 12 février 2020
- Enzo MONTI 13 février 2020
- Liam et Nino FRACCALAGLIO 24 février 2020
- Wiktor HARNIST 07 mars 2020
- Charles et Rose DESBIENS 19 mars 2020
- Zélie VIEILLE 30 mars 2020
- Alexandre EHRET 13 mai 2020
- Alice PIGUENET 14 mai 2020
- Basile DEMAIN 07 juin 2020
- Adèle PROST 23 juin 2020
- Adem ZEGAI 28 juin 2020
- Anatole MAIRE 1er juillet 2020
- Issa HAKKAR 02 juillet 2020
- Clémentine DELAVALLE 04 juillet 2020

**Mariage** :

- François LEGER et Thierry MAY 22 juin 2020

**Décès** :

- Francis VOISARD 10 mars 2020
- Jean-Paul JACQUINOT 16 mars 2020
- Maurice PELLISSARD 10 avril 2020
- Marie-Joseph JURAIN 14 avril 2020
- Michel BERNARD 16 avril 2020
- Josette BLATRIX 17 mai 2020
- Benoît PLATHEY 05 juin 2020
- Danièle SCHWOERER 26 juin 2020
- Colette OUDARD 28 juillet 2020

# Les élu·e·s

Henri BERMOND
Maire

Rachel JACQUEMIN
1ère Adjointe

Christian BENOIT
2ème Adjoint

Patricia BORNAND
3ème Adjointe

Christophe RAVEL
4ème Adjoint

Corinne BORNE
5ème Adjointe

Patrice LORET
Conseiller

Joëlle LELIEVRE
Conseillère

Pascal COLARD
Conseiller

Delphine NIZZI
Conseillère

Nicolas BOUSQUET
Conseiller

Josiane OGOR
Conseillère

Clément AYMONIER
Conseiller

Dorothée LAVAUX
Conseillère

Jean-Luc NOWAK
Conseiller

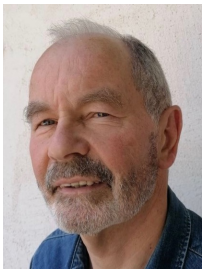

Serge LECOMTE
Conseiller

Emmanuelle
BUHLER-PAQUIER
Conseillère

Jim TAILLARD
Conseiller

Samira OBERSON
Conseillère

# Les commissions

Le Maire est président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le Vice-Président.

Commission 1 : *Communication / Information*
***Christophe RAVEL*** (Vice-Président) - Christian BENOIT - Nicolas BOUSQUET - Dorothée LAVAUX - Joëlle LELIEVRE - Clément AYMONIER

Commission 2 : *Finances*
***Christian BENOIT*** (Vice-Président) - Corinne BORNE - Jean-Luc NOWAK - Jim TAILLARD - Emmanuelle BUHLER-PAQUIER - Nicolas BOUSQUET

Commission 3 : *RH / Social / Relation avec le personnel communal*
***Rachel JACQUEMAIN*** (Vice-Présidente) - Patricia BORNAND - Delphine NIZZI - Joëlle LELIEVRE

Commission 4 : *Culture / Animation / Bibliothèque*
***Patricia BORNAND*** (Vice-Présidente) - Corinne BORNE - Joëlle LELIEVRE - Nicolas BOUSQUET - Josiane OGOR - Clément AYMONIER - Samira OBERSON

Commission 5 : *Enseignement / Périscolaire*
***Christophe RAVEL*** (Vice-Président) - Rachel JACQUEMAIN - Corinne BORNE - Dorothée LAVAUX - Jim TAILLARD

Commission 6 : *Environnement / Forêt / Déchets*
***Christophe RAVEL*** (Vice-Président) - Rachel JACQUEMAIN - Jean-Luc NOWAK - Serge LECOMTE

Commission 7 : *Urbanisme / Voirie*
***Rachel JACQUEMAIN*** (Vice-Présidente) - Patrice LORET - Dorothée LAVAUX - Delphine NIZZI - Nicolas BOUSQUET - Jim TAILLARD - Samira OBERSON

Commission 8 : *Travaux*
***Christian BENOIT*** (Vice-Président) - Christophe RAVEL - Samira OBERSON

Commission 9 : *Sécurité incendie / Aires de jeux*
***Christophe RAVEL*** (Vice-Président) - Pascal COLARD - Patrice LORET - Rachel JACQUEMAIN - Jim TAILLARD

Commission 10 : *Intercommunalité*
***Patricia BORNAND*** (Vice-Président) - Jean-Luc NOWAK - Nicolas BOUSQUET

Par ailleurs, ***Rachel JACQUEMAIN*** représentera la commune de Grandfontaine à l'AUDAB ainsi qu'au SMSCOT.

Centre Communal d'Action Social (C.C.A.S.)

Président : ***Henri BERMOND***
Vice-Présidente : ***Corinne BORNE***

Membre du conseil d'administration :

*Patricia BORNAND (Adjointe) - Joëlle LELIEVRE (conseillère) - Josiane OGOR (conseillère) - Delphine NIZZI (conseillère) - Arnaud MELOT - Sophie MOTTE - Alain PUGIN - Alain BUFFARD - Liliane BOILLON*

# Un grand MERCI !

Il y a quelques semaines, nous avons tous été surpris par l'ampleur du coronavirus, avec un confinement inédit et soudain, qui a demandé à ce que tout le monde s'organise au mieux.
Ces quelques lignes pour tous vous remercier...

MERCI à tous d'avoir respecté le confinement autant que possible, même si cela n'a sans doute pas toujours été simple.

MERCI à tous ceux qui ont continué à travailler, que ce soit le personnel soignant, les employés de commerce (notamment nos commerçants du village), au travail ou en télétravail.

MERCI à toute l'équipe enseignante des écoles maternelle et élémentaire, qui ont à la fois continué à accueillir les enfants du personnel soignant pendant le confinement, continué à dispenser des enseignements à distance pour tous les élèves pendant cette période, et dû s'adapter au jour le jour aux protocoles lourds et changeants.

MERCI également aux parents des élèves qui se sont montrés conciliants tout au long de cette période d'incertitude.

MERCI à Familles Rurales pour avoir contribué aux nouvelles organisations à mettre en place dans des délais extrêmement courts.

MERCI au personnel communal, pour avoir pris soin d'appeler les personnes susceptibles d'avoir des besoins, et avoir aidé au sein des écoles, notamment au niveau de toutes les mesures sanitaires supplémentaires à respecter.

MERCI aux professeurs de sport du Club des Loisirs, qui ont continué à faire des cours à distance pendant la période de confinement, et qui se sont ensuite organisés au mois de juin pour reprendre les cours en petits groupes dans le respect des gestes barrières.

MERCI à toutes les personnes qui ont cousu des masques en tissus, ainsi qu'à celles qui ont participé à la distribution des masques jetables et des masques tissus aux habitants du village.

MERCI aux équipes municipales, qui ont œuvré notamment avec les enseignants, le personnel communal, Familles Rurales, etc pour agir et mettre en place rapidement les moyens nécessaires.

# Urbanisme

Dès lors que vous souhaitez construire une maison, un garage, un abri, une piscine, un muret, ou que vous souhaitez modifier, agrandir une construction existante, vous devez obtenir la délivrance d'une autorisation d'urbanisme qui permet alors à la commune de vérifier que vos travaux sont conformes aux règles inscrites dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Pour vos démarches, vous pouvez :

- Utiliser le site internet de la Mairie (***grandfontaine.fr***, puis les onglets Vie pratique/ PLU/ règlement) ou vous aurez accès au règlement du PLU modifié en 2018.

- Contacter notre Secrétaire, Mme Géraldine PERROT, par téléphone (03 81 58 56 57) ou par mail (***mairiegrandfontaine@wanadoo.fr***) qui vous transmettra les formulaires à compléter et vous apportera les renseignements nécessaires.

- Prendre RDV avec les techniciennes du Service Autorisation du Droit des Sols (ADS), qui assurent une permanence en mairie (à Grandfontaine tous les ***jeudis de 14h à 17h***).

Quelques exemples (tableau en page 7).

## *LE PERMIS DE CONSTRUIRE*

Le permis de construire est un acte administratif pris par l'autorité compétente et pour lequel des travaux emportant occupation du sol sont autorisés ou refusés en application des règles d'urbanisme en vigueur dans le secteur concerné.

La validité du permis de construire est de 3 ans. Il peut être prorogé 1 fois pour 1 an.

Il doit respecter le PLU et les servitudes d'utilité publique.

La nature des travaux :

- Construction d'une emprise au sol ou d'une surface de plancher supérieure à 20 m2
- Piscines non couvertes ou avec couverture fixe ou mobile inférieure à 1,80 m et bassin supérieur à 100 m2
- Piscines couvertes avec ouverture fixe ou mobile supérieure à 1,80 m et emprise au sol ou surface de plancher supérieure à 20 $m^2$
- Travaux sur construction existante avec emprise au sol ou surface de plancher supérieure à 20 m2 (ou en zone U jusqu'à 40 $m^2$)
- Création d'une emprise au sol ou de surface de plancher comprise entre 20 m2 et 40 $m^2$ ayant pour effet de porter la surface supérieure à 150 m2

Au-delà de 150 $m^2$, recours à un architecte obligatoire.

Le délai d'instruction :

- Maison individuelle : 2 mois
- Autres projets : 3 mois

La consultation des différents services doit avoir lieu le 1er mois.

Si le dossier est incomplet, une notification d'incomplétude est adressée au pétitionnaire qui a 3 mois pour fournir les documents manquants. Le délai d'instruction de 2 (ou 3 mois) redémarre à réception des documents manquants.

Le permis de construire modificatif permet de modifier le projet à condition qu'il ne soit pas fondamentalement changé.

Le permis de construire accordé peut être transféré s'il est en cours de validité.

L'affichage sur le terrain est obligatoire dès la notification de l'autorisation et pendant toute la durée du chantier. Il doit être visible de l'extérieur.

L'affichage en Mairie a lieu dans les 8 jours et pour 2 mois.

Le recours contentieux des tiers ne commence à courir qu'à compter du 1er jour d'affichage sur le terrain et d'une période continue de 2 mois.

CERFA 13409*07 : PC comprenant ou non des démolitions

CERFA 13406*06 : PC pour maison individuelle ou annexes

## *LE PERMIS D'AMENAGER*

Il est nécessaire pour les opérations suivantes :

- Creusage ou surélévation du sol camping
- Aire de stationnement
- Parc d'attraction
- Lotissement qui prévoit la création ou l'aménagement de voies, d'espaces ou d'équipements communs internes au lotissement
- Terrain de sport ou de loisirs

CERFA N° 13409*07

| Exemples de travaux | Formulaire | Service instructeur | Délai | Quelques règles inscrites dans le PLU |
|---|---|---|---|---|
| **Construire un muret ou poser un grillage** | Déclaration préalable (DP) | Mairie | 1 mois | En bordure de voirie, le grillage mesure au maximum 1,50 m. S'il repose sur un muret, la hauteur maximum de la clôture reste toujours de 1,50 m (ex 0,80 m pour le muret et 0,70 m pour le grillage) |
| **Installer une fenêtre de toit** | DP | Mairie | 1 mois | Pas de conditions particulières |
| **Construire un garage de moins de 20 m²** | DP | Mairie | 1 mois | Il peut être en limite séparatiste ou à 3 mètres minimum de la limite séparative. Un retrait de 3 m par rapport à la voie publique ou privée est imposé pour ne pas gêner la visibilité et l'accessibilité |
| **Construire un garage de plus de 20 m²** | Permis de construire (PC) | ADS | 2 mois | |
| **Division de votre parcelle pour vendre une partie de votre terrain inutilisé** | Certificat d'Urbanisme (CU) qui permet d'obtenir des informations sur le terrain | Mairie | 2 mois | (Tous les services administratifs sont consultés pour déterminer, fixer les droits et obligations liés au terrain) |
| **Construction d'une piscine (bassin de plus de 10 m²)** | DP | Mairie | 1 mois | Respecter une distance de 3 m par rapport aux limites séparatistes, une distance suffisante par rapport aux réseaux d'eau-assainissement |

# Travaux

## *Travaux de réhabilitation du groupe scolaire*

La dernière phase des travaux du bâtiment a été engagée à l'issue des vacances de février.

Malheureusement interrompue assez rapidement par le confinement, les travaux ont repris progressivement depuis début juin.

L'objectif de cette dernière phase est de livrer les deux dernières salles de classes, le bureau du directeur, les sanitaires Garçons à l'étage et la nouvelle annexe de restauration.

Les travaux d'isolation extérieure ont également commencé.

Les contraintes sanitaires interdisent toute coactivité dans le bâtiment. Les entreprises se succèdent ce qui génère inévitablement des retards.

L'objectif initial d'une fin de travaux en juillet n'est donc plus d'actualité. A ce jour, il est certain qu'une salle de classe supplémentaire (au Rez de chaussée ) sera opérationnelle pour la rentrée. Celle-ci nous permettra d'accueillir la quatrième classe de maternelle dont l'ouverture est programmée également en septembre.

Pour les autres salles, il faudra encore un peu de patience et probablement attendre fin septembre pour réceptionner l'ensemble des ouvrages.

Au final , nous aurons donc un bâtiment de 8 salles de classes potentielles, pouvant accueillir au maximum 240 élèves.

Chaque classe est équipée d'un Vidéo Projeteur Interactif, d'un îlot de PC, d'un point d'eau et de nombreux rangements.

Une attention toute particulière a été portée à l'acoustique (mise en place de plaques en fibre de bois au plafond absorbant le bruit) et à l'isolation thermique (remplacement des fenêtres et isolation des murs par l'extérieur) afin d'offrir aux élèves comme aux enseignants un confort optimal de travail.

Côté préau, le bâtiment a été prolongé par une structure extérieure qui offrira une surface abritée supplémentaire pour permettre des activités en plein air.

Il faut également souligner la mise en place d'un ascenseur à l'intérieur de la structure afin de facilité l'accessibilité des locaux aux personnes à mobilité réduite.

## *Côté finances :*

Le montant total des travaux est estimé à 1.300.000 € TTC.

Les subventions des partenaires institutionnels de la commune : Etat, Région, Département, Grand Besançon, CAF s'élèvent à 630.441 €.

Fond de compensation TVA : 175.000 €.

Reste à charge pour la commune : 494.559 €.

## *Dans le futur :*

Il est prévu un aménagement extérieur côté route qui permettra à terme de bénéficier d'une surface complémentaire de 376 $m^2$ arborée et engazonnée.

Cette espace pourra servir au choix de cour de récréation ou d'atelier extérieur pour l'art plastique par exemple, à la discrétion des enseignants.

## *Remerciements :*

Réaliser des travaux en site occupé représente inévitablement une source de nuisance importante pour les activités conjointes.

Un grand merci aux équipes enseignantes et aux enfants pour leur patience, leur compréhension et leur capacité d'adaptation aux circonstances parfois délicates d'un chantier de cette envergure.

# Travaux en quelques photos

# Participation citoyenne, « devenir acteur de sa sécurité »

Le samedi 22 Février 2020 à 10 H 30, François LOPEZ, maire de la commune à cette date, a procédé à la signature de la convention de « participation citoyenne » en présence de Monsieur le Préfet, de la Gendarmerie Nationale et des référents de quartier.

Instaurée pour la première fois en 2006, la démarche participation citoyenne consiste à sensibiliser les habitants d'une commune ou d'un quartier et à les associer à la protection de leur environnement.

Mis en place dans les secteurs touchés par des cambriolages et des incivilités, ce dispositif encourage la population à adopter une attitude solidaire et vigilante ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier.

Encadrée par la gendarmerie nationale, « participation citoyenne » vient conforter les moyens de sécurité publique déjà mis en œuvre.

Les principaux objectifs de la démarche :

- Etablir un lien régulier entre les habitants d'un quartier, les élus et les représentants de la force publique ;
- Accroître la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance d'appropriation ;
- Renforcer la tranquillité au cœur des foyers et générer des solidarités de voisinages.

Pivot en matière de prévention au sein de sa commune, le maire joue un rôle majeur dans la mise en place (signature d'un protocole) et le suivi de ce dispositif.

*https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/*

## Liste des citoyens référents de notre commune :

- 1, rue Casse Nez
  **Daniel BAZOGE** - 06.24.65.04.90
  edbazoge@orange.fr
- 16, Chemin de la montée
  **Michel GIRARD** - 06.51.31.12.89
  mrgirard@free.fr
- 50 ter, Route de la Belle Etoile
  **Raphaël GIRAUD** - 06.79.54.65.08
  raphy.g@dbmail.com
- 9, Chemin des Chênes Brûlés
  **Patrice LORET** - 06.86.02.42.39
  patloret@aol.com
- 3 bis, Chemin du Founelot
  **Claude MERCKEL** - 06.14.74.68.32
  clodmerckel@gmail.com
- 9, Rue du Crot
  **Jean-Marc PETIT** - 06.95.20.71.74
  jean-marc.petit@normalesup.org
- 7, Rue de l'Eglise
  **Jérôme RETROUVEY** - 06.79.73.02.11
  jerome.retrouvey@laposte.net
- 30, Grande Rue
  **Jean-Cyril WURTZ** - 06.70.77.60.57
  jesse.steph@hotmail.fr

QU'EST-CE QUE LA PARTICIPATION CITOYENNE ?

Crée en 2006, la participation citoyenne est un dispositif officiel simple, efficace et gratuit qui permet de lutter contre les actes de délinquance et les incivilités d'un quartier ou d'une commune.

Des référents citoyens sont choisis par le maire, sur volontariat, pour faire le relais entre les habitants du quartier et la brigade de gendarmerie locale.

En renforçant le contact et les échanges d'informations entre les forces de l'ordre, les élus et la population, la participation citoyenne s'inscrit pleinement dans la police de sécurité du quotidien.

La participation citoyenne permet également de développer une culture de prévention de la délinquance auprès des citoyens et suscite leur adhésion.

Cette démarche partenariale ne cesse de se développer. Plus de 5700 communes l'ont déjà adopté et mis en œuvre.

LES ACTEURS DU DISPOSITIF

LE MAIRE

Pivot du dispositif, le maire :

- Organise une réunion publique avec le responsable local de la gendarmerie pour présenter l'intérêt de la démarche, expliciter son contenu et détecter les personnes volontaires pour devenir « citoyen référent ».
- Signe un protocole avec le préfet et le commandant de groupement de gendarmerie territorialement compétent. D'une durée de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction, il détermine les modalités pratiques de mise en œuvre, d'évaluation et de contrôle du dispositif.
- anime le dispositif (mise en place une signalétique spécifique « participation citoyenne », présentation publique annuelle du bilan, etc.)

Il peut y associer le service de police municipale et/ou le garde champêtre de sa commune.

LES CITOYENS RÉFÉRENTS

Ils sont choisis par le maire sur la base du volontariat, de la disponibilité et du bénévolat.

Ils alertent la gendarmerie de tout événement suspect ou de tout fait de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens dont ils seraient témoins.

Ils relaient les conseils et messages de prévention de la gendarmerie auprès des autres habitants du quartier.

La participation à ce dispositif ne leur confère pas de prérogatives de puissance publique. Les citoyens référents ne doivent donc en aucun cas procéder par eux-mêmes ou être intégrés à des dispositifs de surveillance du quartier ou de la commune.

LA GENDARMERIE

Le responsable de la gendarmerie locale désigne un gendarme référent pour entretenir un contact régulier avec les citoyens référents : recueil des informations, dispense de conseils et diffusion des messages de prévention aux fins d'information de la population.

Une réunion publique annuelle est organisée par le maire et le responsable local de la gendarmerie pour présenter le bilan du dispositif.

# Budget primitif de fonctionnement 2020

Les résultats à la clôture de l'exercice 2019 laissent apparaitre un excédent de 201.881,23 € sur le fonctionnement (capacité d'autofinancement - CAF ) et un déficit de 80.685,69 € sur l'investissement.

| BUDGET FONCTIONNEMENT | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | RECETTES | | | | DEPENSES | | |
| | **Budget 2020** | Réalisé 2019 | Réalisé 2018 | | **Budget 2020** | Réalisé 2019 | Réalisé 2018 |
| Produits des services | **70.150** | 107.984 | 64.517 | Charges à caractère général | **406.880** | 418.437 | 391.224 |
| Travaux en régie | | | | Charges nettes de personnel | **317.781** | 322.115 | 326.085 |
| Impôts et taxes | **731.000** | 710.776 | 715.064 | Autres charges | **164.751** | 102.095 | 101.225 |
| Dotations et participations | **143.600** | 140.068 | 151.603 | Intérêts des emprunts | **36.600** | 32.892 | 34.822 |
| Autres produits | **93.694** | 70.269 | 45.070 | Charges exceptionnelles | **2.350** | 821 | 54.726 |
| | **1.038.804** | 1.029.096 | 976.254 | | **928.362** | 876.360 | 908.081 |
| Résultat de la section de fonctionnement | **110.442** | 152.736 | 68.174 | | | | |
| Report années précédentes | **121.194** | 49.145 | 239.803 | | | | |
| Excédent global de fonctionnement | **231.637** | 201.880 | 307.977 | | | | |
| Virement au budget d'investissement | **231.637** | 80.686 | 258.832 | | | | |

Les points à retenir :

**Pas d'augmentation des taxes communales (habitation, foncière bâti et non bâti). La taxe d'habitation dépend maintenant de l'état et non plus de la commune .**

Maîtrise des charges à caractères générales ainsi que les charges nettes de personnel qui représentent à elles seules près de 80% des charges de fonctionnement.

Produit des services en nette baisse en raison de vente de bois décevantes.

Autres charges en hausse en raison de la neutralisation des amortissements de l'attribution de compensation au Grand Besançon Métropole (GBM) (Ecriture en dépense et en recette)

Excédent global de fonctionnement en hausse (CAF) : 231.637 €

# Budget primitif d'investissement 2020

| BUDGET INVESTISSEMENT | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | RECETTES | | | | DEPENSES | | |
| | **Budget 2020** | Réalisé 2019 | Réalisé 2018 | | **Budget 2020** | Réalisé 2019 | Réalisé 2018 |
| Remboursement TVA | **105.000** | 111.587 | 30.650 | Remboursement d'emprunts | **169.160** | 147.474 | 134.016 |
| Taxe d'aménagement | **40.855** | 35.026 | 43.208 | Terrains, bois, forêts | **15.000** | 2.911 | 9.590 |
| Subventions | **448.449** | 224.694 | 113.101 | Constructions | **732.770** | 573.749 | 657.479 |
| Emprunt | **270.000** | 340.000 | 400.000 | Installations techniques (voiries ...) | **19.000** | 6.515 | 8.122 |
| Autres recettes | **53.372** | 46.797 | 9.292 | Autres immobilisations corporelles | **185.729** | 154.302 | 41.279 |
| Recettes à recevoir | **0** | 128.718 | 46.819 | Dépenses à payer | **0** | 101.063 | 63.472 |
| Excédent d'investissement | **0** | 0 | 13.910 | Déficit d'investissement N-1 | **108.341** | 240.324 | 1.855 |
| | **917.676** | 886.821 | 656.980 | | **1.230.000** | 1.226.339 | 915.812 |
| Résultat de la section investissement | **-312.324** | -339.517 | -258.832 | | | | |
| Virement du budget de fonctionnement N-1 | **80.685** | 258.832 | 0 | | | | |
| Virement du budget de fonctionnement N | **231.639** | 80.685 | 258.832 | | | | |
| Résultat net | **0** | 0 | 0 | | | | |

Les points à retenir :

La réhabilitation du groupe scolaire pèse environ 60 % du budget d'investissement, ce projet est subventionné à plus de 55 % par les partenaires institutionnels de la commune : Etat, Région, Département, GBM, CAF.

Emprunt pour équilibre budgétaire : 270.000 €

Endettement de la commune à fin 2019 : 1.635.304 €

Endettement/Habitant : 1.635.304 € / 1.750 hab = 934 €/hab

A strate équivalente (< 2.000 hab) l'endettement moyen des communes est de 645 €/hab. Cette différence s'explique par le fort niveau d'investissement (et donc d'emprunt) de ces trois dernières années :

Crèche multi-accueil : 625.000 €

Réhabilitation groupe scolaire : 1.300.000 €

# Budget primitif 2020 en images

## *BUDGET FONCTIONNEMENT*

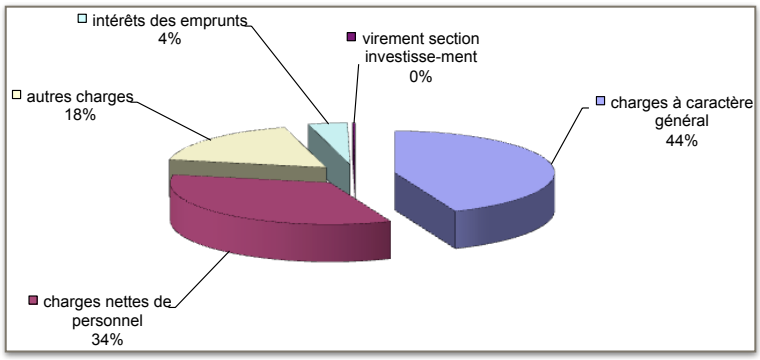


*Dépenses*

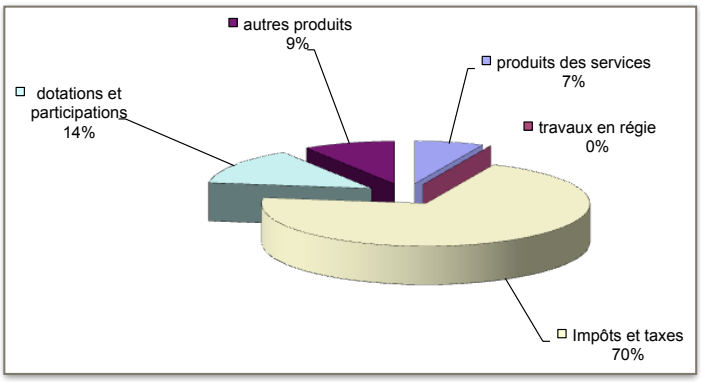


*Recettes*

## *BUDGET INVESTISSEMENT*

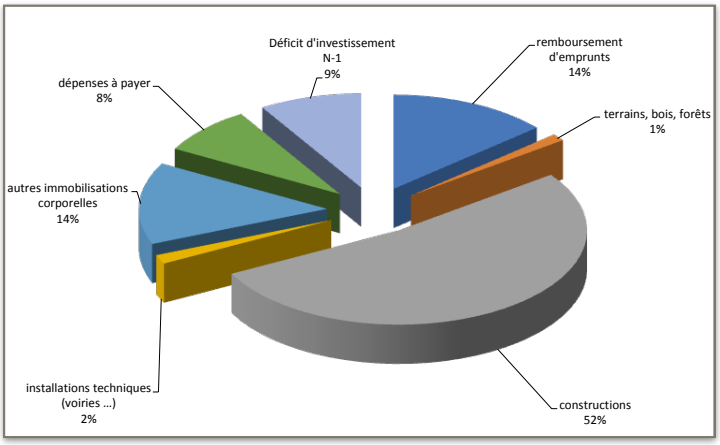


*Dépenses*

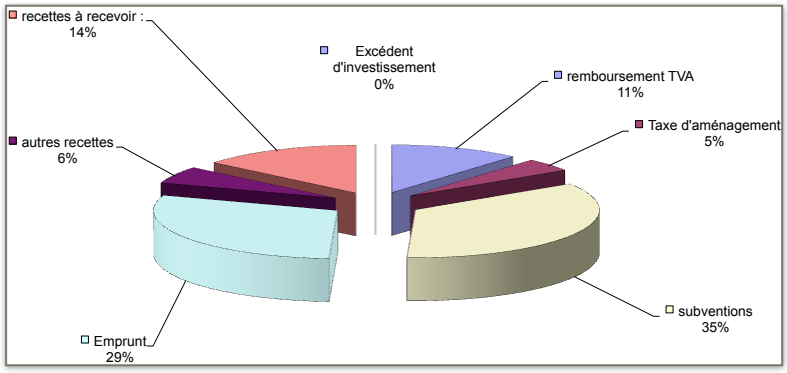


*Recettes*

## Subventions aux associations :

| Détail des subventions | 2020 |
|---|---|
| Club des ainés | 300,00 € |
| Club des loisirs | 3.000,00 € |
| Club Foot US Grandmont | 1.200,00 € |
| Fanfare de Quingey | 150,00 € |
| Prévention routière | 60,00 € |
| Tennis Club | 500,00 € |
| U.N.C. / A.F.N. | 60,00 € |
| Vélo passion | 150,00 € |
| Fripouille & Co | 150,00 € |
| Aïkido | 150,00 € |
| Comité des fêtes | 500,00 € |
| Projet piscine | 2600,00 € |
| Coopératives Ecoles (EM et EP) | 7.000,00 € |
| Divers (..) | 180,00 € |
| TOTAL | **16.000,00 €** |

Nota :

Le projet piscine concerne l'aide accordée à l'école primaire pour accompagner les enfants de CP/CE1/CE2 à la piscine CROPPET à Besançon.

Ce tableau reprend les différentes aides financières apportées aux associations mais n'intègre pas tous les locaux mis à disposition, l'entretien, les travaux et autres prestations réalisées par la commune pour le bon déroulement des activités.

# Entrepreneur de Grandfontaine à l'honneur

## *Sébastien MESNIER*

### *Epicerie - place de la bascule*

Un peu d'histoire sur la vie commerçante à Grandfontaine de 1800 à nos jours. Monsieur PERROT, né à Grandfontaine, nous a gentiment donné quelques éléments pour alimenter cette rubrique au fil de nos interviews à venir. En lien avec notre sujet, trois épiceries (celle actuelle, dans la ferme PERROT en bas du village, vers la rue Casse-Nez) et un marchand ambulant (place de la Bascule) étaient implantés dans le village ; « *On y vendait de tout, il y avait aussi une mercerie au centre, trois cafés, une boucherie, un dépôt de tabac, une boulangerie éparpillés dans le village. On ajoutera une activité de produits laitiers et une biscuiterie tenues par des religieuses dans la propriété à côté de l'église en 1876.* »

Monsieur DUBOURGET, épicier, a pris sa retraite le 29 février 2020. Monsieur Sébastien MESNIER a repris le flambeau le 1er mars 2020 ; « *Je travaillais dans une entreprise qui conditionnait des produits chimiques proche de Besançon. Depuis quelques années, je cherchais à gérer un bureau de tabac dans une commune pour être proche des habitants. Avec la crise sanitaire, cette installation s'est déroulée dans des conditions particulières mais seul le bar est resté fermé. A l'épicerie, j'ai pu assurer la continuité du service auprès des clients. J'en ai profité pour rafraichir les locaux et mettre en place une bibliothèque avec des ouvrages personnels et des dons. Ils sont à disposition de tous dans une petite salle située dans une salle près du bar.* »

Monsieur MESNIER maintient l'emploi de Véronique et Claudine à temps partiel en semaine. Une étudiante assure deux samedis après-midi sur trois, les dimanches et jours fériés. Une étudiante résidente du village prendra le relai en août. Les horaires sont inchangés (7h00 à 13h00 ; 16h00 à 20h00 du lundi au samedi. 8h00 à 13h00 les dimanches et jours fériés. Le 25 décembre et le 1er janvier sont fermés).

Il reste fidèle aux fournisseurs initiaux ; « *Mais je souhaite diversifier les produits locaux (ex : Les produits ménagers «Paulette» de Roche Lez Beaupré, les «Juju Pasta» de Torpes).* »

Quant à l'accueil dans le village ; « *J'ai eu un bel accueil des villageois, ça se passe très bien. Ils sont contents d'avoir un commerce de proximité. Ils apprécient de toujours trouver en plus de l'alimentation, la vente de tabac, la presse, le loto, les bouteilles de gaz, le relai colis, le pick-up. Je prends aussi les idées des clients pour améliorer le service rendu.* »

A l'avenir, Monsieur MESNIER souhaite diversifier l'offre en organisant des soirées ou après-midi jeux de société, des concerts. Il souhaite participer aux festivités organisées par les instances associatives ou autres.

# Décès accidentel de Benoît PLATHEY

Une chute accidentelle vient de coûter la vie à Benoit Plathey et de plonger sa famille dans la douleur. Ses nombreux amis sont dans la peine.

Benoit Plathey naît à Besançon le 12 juin 1974. Lorsqu'il fait la connaissance de Sophie Locatelli, Atsem à l'école de Grandfontaine, ils décident de poursuivre leur route ensemble. Ils construisent une maison, chemin de la montée et s'y installent en 2002. Ils ont le bonheur d'y accueillir Salomé. Benoit qui travaille au CCAS de Besançon s'investit dans la vie communale. Président de l'association de parents d'élèves Fripouilles and Co pendant plusieurs années, il a participé à la fête et aux autres manifestations organisées par l'école. Il est très actif et n'hésite pas à rendre de multiples services. L'équipe municipale et le personnel communal lui en sont reconnaissants et s'associent à la douleur de Sophie et de sa famille.
(...)

Nos condoléances.

https://www.estrepublicain.fr/

---

C'est avec une infinie tristesse que nous avons appris début juin le décès inattendu de Benoît Plathey âgé de 46 ans. Benoît a été le président, durant trois années, de l'association de parents d'élèves des écoles de Grandfontaine, Fripouilles and Co.

Si nous devions le définir en un mot, ce serait sans hésiter, le dévouement ! En effet, il avait pris la présidence car il ne voulait pas laisser l'association disparaître, Benoît et sa compagne, Sophie, y avaient alors mis tout leur cœur avec une énergie sans faille et sans limite !

Grâce à lui, enfants et parents garderont un souvenir impérissable de marchés de Noël, de kermesses, il avait même été, pour la plus grande joie des habitants de Grandfontaine, jusqu'à organiser un feu d'artifice pour célébrer la fin de l'année scolaire ... jamais il ne refusait de donner "un coup de main" à un proche.

Nous garderons le souvenir d'un ami qui a beaucoup donné pour notre association mais aussi pour la commune.

Repose en paix, Benoît. Les fripouilles ne t'oublieront jamais.

# Tennis-club

**Inscriptions :**

**Samedi 5 septembre à 14h**

**Vendredi 11 septembre à 18h suivi de l'assemblée générale à 20h**

**Club house près des courts extérieurs**

Vous avez entre 7 et 77 ans et vous souhaitez pratiquer un sport à votre rythme, sur des courts refaits à neuf, dans une ambiance conviviale ?

Le tennis est fait pour vous !! Venez nous rejoindre !

Nous recherchons particulièrement des enfants de 8 à 12 ans (garçons ou filles) pour compléter des groupes existants.

# Renaissance de la vie associative à Grandfontaine

Une des richesses de Grandfontaine est indéniablement la vitalité et la variété de sa vie associative. La période de confinement et les incertitudes concernant le second semestre 2020 ont malheureusement porté un sérieux coup à toutes les structures de la commune, entrainant annulations d'activités, réorganisation et parfois remboursement. Toutefois, la vie reprend ses droits et la municipalité a décidé d'accompagner les associations en communiquant sur leurs projets à venir à partir du mois de septembre.

Le club des loisirs relance ses inscriptions samedi 4 septembre et mercredi 9 septembre. Cependant de nombreuses incertitudes demeurent concernant les mesures sanitaires à appliquer pour les activités en intérieur. Vous trouverez le bulletin de l'association joint à ce numéro de l'écho du lavoir pour découvrir les activités proposées cette année.

Le comité des fêtes a été obligé d'annuler le « troc plantes » prévu le 17 mai, ainsi que la journée « pétanque détente » le 5 juillet et la marche nocturne le 12 septembre. Nous retrouverons tous ces événements en 2021, nous l'espérons. Les activités du comité reprendront d'ailleurs avec une soirée intercommunale de musique et de danse le 22 novembre si possible. Le temps fort de la fin d'année 2020 sera la décoration du village pour les fêtes, le concours de décoration de maisons (voir encart) et le marché de Noël organisé avec Fripouilles & Co.

Les cours de musique et de chant seront désormais proposés à Grandfontaine par l'EMICA (École de Musique, Instruments, Chant et Animation) dont le siège est à Franois, en application du nouveau schéma directeur d'enseignement musical de Grand Besançon Métropole.

L'Amicale des aînés reprendra ses activités à partir du 15 septembre et organisera un repas dansant le 7 novembre sous réserve que l'application des protocoles sanitaires le permette.

Pour toutes les autres activités sportives ou culturelles, n'oubliez pas de vous réinscrire à la rentrée. Le club de tennis rouvre ses inscriptions le samedi 5 septembre à 14h et vendredi 11 septembre à 18h. Vous pouvez aussi contacter directement Mr Vatageot pour le football (US Grandmont), Mr Gigout pour le karaté, Mr Henriet pour l'aïkido (EPAM). Vous retrouvez dans ce numéro le contact de toutes les associations qui vous pourraient vous intéresser. Nous vous souhaitons donc une belle rentrée sous le signe des sports et de la culture pour bien vivre à Grandfontaine.

## Lumières créatives : du nouveau pour Noël à Grandfontaine

**Les fêtes de fin d'année sont toujours des moments privilégiés dans la vie des familles. A Grandfontaine, le marché de Noël organisé par Fripouilles & Co, avec l'aide du comité des fêtes et de la commune sera cette année encore un temps de convivialité et de créativité.**

**A cette occasion, la commune et le comité des fêtes proposent un concours de décorations de Noël : un jury scrutateur mais bienveillant départagera les plus beaux effets proposés par les Grandifontains pour mettre en valeur leur habitation avec de nombreux lots à la clef. Lumières, décors, installations, personnages fantastiques, seront au rendez-vous nous l'espérons pour terminer cette étrange année en beauté. Soyez nombreux à décorer vos façades, jardins, fenêtres et balcons. Pour plus d'informations et pour vous inscrire, nous vous invitons à contacter la mairie à partir du mois de novembre.**

## Contact des associations

ACCA (chasse) : *06.77.00.23.53*

Amicale des aînés : *03.81.58.56.88*

Association d'éducation populaire (paroisse) : *09.65.12.42.16*

Club des loisirs : *03.81.58.52.25* - bernadette.lanquetin@orange.fr

Comité des fêtes : *06.30.24.22.98*
- capelligerardetsophie@gmail.com

EMICA (musique) : *03.81.48.53.89 - 06.37.02.09.38*
- emica2@orange.fr - www.emica.fr

EPAM (Aïkido) : *06.24.33.67.78* - epam.aikido@gmail.com

Familles rurales : la source aux oiseaux *03.81.58.64.00*
- sma.lasourceauxoiseaux@famillesrurales.org

Fraternelle (fanfare) : *03.81.63.59.55*

Fripouilles & Co (parents d'élèves) : *06.79.33.20.84*
- philippe@sirguey.fr

Karaté : *06.52.49.45.41* - gigout.stephane@free.fr

Tennis club : christian.benoit@grandfontaine.fr

UNC/AFN (Anciens combattants) : *03.81.56.52.13*
- darnaudy25@free.fr

US GRANDMONT (football) : http://us-grandmont.fr/

# Vie pratique

Heures d'ouverture de la Mairie au public :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13h30 à 17h45

Mercredi de 14h à 17h

Samedi de 9h à 12h

Téléphone secrétariat : 03.81.58.56.57
Site web : www.grandfontaine.fr

Permanence des élus municipaux :

tous les samedis de 10h30 à 12h ou sur rendez-vous.

Affichage des comptes rendus du conseil municipal :

- ✓ Mairie (sur le mur côté droit)
- ✓ A l'angle de la *Rue des graviers* et du *Chemin du marquis*
- ✓ *Place de la Bascule* (au début de la *Rue du Crot*)
- ✓ *Les Pépinières* (à l'entrée du lotissement)
- ✓ *La Belle Etoile* (Lotissement l'Orée du bois)

Ouverture de la bibliothèque, 1 rue de la Mairie :

Lundi et jeudi de 17h à 18h15, mercredi de 10h à 12h, et samedi de 11h à 12h

Pendant les vacances scolaires, seules les permanences du lundi et samedi sont assurées

Fermeture au mois d'août.

L'Echo du Lavoir est maintenant disponible en PDF.

Contacter la mairie par mail à :

*mairiegrandfontaine@wanadoo.fr*

si vous ne souhaitez plus recevoir la version papier.

Déchetterie de Thoraise :

Lieu-dit « Le Chânet » 25320 Thoraise
Tel/fax : 03.81.56.51.05 (elle se trouve à l'entrée du village de Boussières en venant de Thoraise)

Attention : la déchetterie est fermée tous les 1er jeudis du mois pendant les opérations de broyage des déchets verts (le 1er mardi du mois pour celle de Saint Vit)

OUVERT du lundi au vendredi de 8h30 à 12h20 et de 13h30 à 16h50, le samedi de 8h30 à 12h20 et de 13h30 à 16h50 (hiver) ou 17h50 (été).

Les habitants de Grandfontaine ont accès à toutes les déchetteries du Grand Besançon

Travaux bruyants :

Les tondeuses à gazon et travaux bruyants sont autorisés :

Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30

Les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h

Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h

Ouverture de la Poste de Montferrand :

Du lundi au vendredi : de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

Le samedi de 9h à 12h

Permanences des infirmières de Grandfontaine :

Sans rendez-vous, tous les mardis matin de 7h à 10h (sauf en période de vacances scolaires)

***L'Echo du lavoir - Bulletin municipal de Grandfontaine***

*Directeur de la publication : Henri BERMOND, Maire*
*Rédacteur en chef: Christophe RAVEL*

***Ont participé à ce numéro :*** *Christian BENOIT, Dorothée LAVAUX, Rachel JACQUEMAIN, Joëlle LELIEVRE, Nicolas BOUSQUET, Géraldine PERROT, Angelina HUOT, Clément AYMONIER, Christophe RAVEL et Henri BERMOND*

# Circuit court et solidaire

## *Claude BERNARD*

- Vente directe à la ferme (GRANDFONTAINE)
- En magasin à *la ferme des trois rivières* (CHEMAUDIN)

Agriculteur à Grandfontaine dans le Doubs

Installé depuis 1989 dans son village natal, certain que la nourriture a un fort impact sur la santé il élève ses animaux, et produit ses céréales en agriculture raisonnée.

Le lait de l'exploitation est destiné à la fabrication de comté. Il est collecté par la fromagerie l'HERMITAGE et répond au cahier des charges imposé dans la fabrication de ce fromage (pas d'aliments fermentés ni OGM).

Son troupeau se compose de race à viande (Charolaises). Les animaux naissent à la ferme et sont élevés avec leur mère durant la première année. Ils sont ensuite sevrés puis restent en pâturage durant deux années avant d'être abattus à l'âge de trois ans.

Les animaux sont exclusivement nourris avec les produits de son exploitation : herbage de ses prairies, céréales, foin.

Vous pouvez acheter sa viande au détail en vente directe au magasin des trois rivières, mais aussi directement à la ferme en caissettes de 10 kg ou au détail.

http://lafermedes3rivieres.chez.com/